Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8570898
Centre d'intérêt: 640

Saucier, Robert.

Quelques considérations sur le Service des cours par correspondance et l'enseignement à distance / Robert Saucier ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de l'éducation des adultes, Equipe études et projets. -- [Québec] : La Direction, 1980.
14 f. ; 28 cm.

Bibliogr.: f. 13-14.

Descripteur(s): *Enseignement par correspondance *Téléenseignement *Développement de programmes *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) Service des cours par correspondance

L'auteur présente quelques réflexions sur le Service des cours par correspondance et l'enseignement à distance, dans le contexte de décisions imminentes sur les orientations et le développement de cet organisme, suite à la parution du rapport du Comité d'étude sur les cours par correspondance. Il rappelle d'abord succinctement les caractéristiques principales du Service des cours par correspondance. Il démontre ensuite, exemples à l'appui, comment le contexte idéologique a pu jouer contre un sain développement de l'enseignement par correspondance.

L'auteur appuie, en conclusion, la recommandation spéciale du Comité quant au statut du Service des cours par correspondance, à savoir: "La création d'un Institut de formation par correspondance, situé soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du ministère de l'Education". Il appuie également trois recommandations particulières concernant les fonctions d'un tel service: 1. que le Service des cours par correspondance développe d'abord les cours de formation générale avec crédits de niveau secondaire; 2. en second lieu les cours de formation professionnelle; 3. des cours socio-culturels lorsque les besoins en formation générale et en formation professionnelle seront satisfaits.

Type de document: r

EDUQ 8570898

Direction générale
de l'éducation des adultes

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LE SERVICE DES COURS PAR CORRESPONDANCE ET L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Robert Saucier
Equipe Etudes et Projets
Décembre 1980

J'aimerais présenter ici quelques brèves réflexions sur le S.C.C. et l'enseignement à distance, dans le contexte de décisions imminentes sur les orientations et le développement de cet organisme à la suite de la parution du rapport du comité d'étude sur les cours par correspondance. Je rappellerai d'abord succinctement les caractéristiques principales du S.C.C. Je démontrerai ensuite, avec plusieurs exemples à l'appui, comment le contexte idéologique a pu jouer contre un sain développement de l'enseignement par correspondance. J'espère ainsi contribuer à un bon éclairage au moment où les choix se feront.

Mais en quoi la D.G.E.A. est-elle impliquée dans ce dossier peut-on d'abord se demander? De toute évidence, parce que la clientèle réglementaire du S.C.C. (et de toute façon la clientèle habituelle des systèmes d'enseignement à distance) est une clientèle adulte. C'est d'ailleurs l'augmentation constante de la clientèle étudiante adulte qui est la principale raison souvent invoquée pour la mise sur pied de nouveaux organismes d'enseignement à distance. Les adultes sont de plus en plus nombreux à étudier ou à vouloir étudier et leurs multiples implications sociales ne leur permettent pas toujours de se rendre à horaire fixe dans des établissements scolaires. Par ailleurs, divers groupes d'adultes isolés d'une façon ou d'une autre ne peuvent absolument pas utiliser le système traditionnel d'enseignement. Pour d'autres, il pourra s'agir d'une simple préférence . Bref, il y a une clientèle adulte qui justifie l'existence de ce mode d'enseignement.Soulignons toutefois en passant que l'enseignement par correspondance exige un degré d'autonomie intellectuelle que tous n'ont pas.Quoiqu'il en soit, le S.C.C. a fait la preuve depuis des années que cette clientèle existe; en 1978, un sommet était atteint avec un total impressionnant de 16 497 inscriptions à des cours.

L'enseignement par correspondance serait donc une valeur sûre à l'intérieur du système d'enseignement québécois. Il a une clientèle, nous venons de le dire. Nous ne sommes pas ici dans le domaine des "besoins" dont beaucoup parlent mais que peu ont rencontré: en fait, le S.C.C. doit presque opérer en cachette, sa dernière campagne de publicité lui ayant valu d'être débordé dans sa capacité actuelle. Ce type d'organisme est pourtant d'autant moins coûteux que le nombre d'utilisateurs est élevé. Si on permettait au S.C.C.de se développer et d'accueillir plus d'étudiants, on en diminuerait en quelque sorte le coût social.

Mais quel est ce coût? Pour autant qu'on puisse en juger à partir des études disponibles, ce coût est moins élevé que celui de l'enseignement traditionnel particulièrement à mesure que s'accroît le nombre d'étudiants. En effet, dans l'enseignement à distance les coûts se situent d'abord au niveau de la production et de la transmission du matériel didactique, donc des coûts qui diminuent relativement à mesure que s'accroît le nombre d'étudiants, contrairement à l'enseignement traditionnel dont les coûts consistent majoritairement en traitement des enseignants, le nombre d'enseignants étant lui-même lié au nombre d'étudiants.

La Section recherche du S.G.M.E. a fait de nombreuses recherches ces dernières années sur divers aspects opérationnels du S.C.C. Les résultats de ces recherches ont permis et permettront encore dans l'avenir d'améliorer la prestation du Service auprès de ses usagers. Pour l'instant, il semble cependant que le problème fondamental à régler soit celui du statut du S.C.C. à l'intérieur des structures éducatives québécoises.

Si le S.C.C. répond à des besoins d'apprentissage d'une partie non négligeable de la population adulte québécoise, s'il répond économiquement et efficacement (quoique d'une façon qui pourrait encore être améliorée) à ces besoins (ou plutôt à une partie seulement de ces besoins pour l'instant), s'il contribue ainsi à la scolarisation,au perfectionnement, au recyclage et à la formation socio-culturelle de la population adulte, comment comprendre que depuis au moins trois ans des cris et des écrits sont lancés de toutes parts pour qu'on sorte cet organisme de l'espèce de marécage administratif où il se trouve présentement et qui fait qu'il doit volontairement restreindre sa clientèle?

Il y a sans doute une longue "petite histoire" bureaucratique qui peut expliquer le relatif immobilisme des dernières années. Je ne la connais pas et de toutes façons ce n'est pas mon propos. Je crois cependant qu'il y a tout un contexte idéologique parfois proprement québécois, parfois commun à l'ensemble des sociétés nord-occidentales, un contexte idéologique relié à l'utilisation des médias en éducation et qui n'est sûrement pas sans avoir eu une certaine influence dans les choix (et les non-choix!) qui ont orienté l'enseignement à distance au Québec depuis quelques années.

De manière générale, je dirais que dans ce contexte on a eu tendance au Québec à favoriser les interventions éducatives à distance prestigieuses. Prestigieuses à cause du moyen utilisé, le summum du prestige étant dévolu à la télévision. Celle-ci demeure une innovation technologique fascinante dans beaucoup de milieux éducatifs. Je serais porté à croire qu'à l'opposé, la transmission par la poste d'imprimés éducatifs risque de rencontrer une grande indifférence dans ces milieux. Le Québec n'est pas nécessairement un cas particulier en la matière. Toutes les sociétés industrialisées occidentales ont plus ou moins été victimes de cet engouement

naïf pour une nouvelle technologie qu'on croyait toute puissante [1]; nous n'avons peut-être été qu'un peu plus victimes que d'autres.

Par ailleurs, le grand effort d'équipement et de rattrapage en scolarisation ayant permis à une bonne partie de la population d'atteindre un certain plateau, ceux qui avaient été laissés pour compte ont commencé à revendiquer leur droit à une certaine formation. Cette revendication légitime fut très souvent accompagnée d'un rejet de la scolarisation traditionnelle, rejoignant en cela un fort courant intellectuel chez certains individus... bien scolarisés. On a depuis souvent eu tendance à croire que les mass media, la télévision en particulier, seraient la "solution miracle" qui permettrait de répondre massivement et à distance à ces besoins en éducation populaire.

Ces brefs commentaires ont peut-être l'air d'une caricature mais ça n'est bien souvent que le reflet de la pauvreté de la réflexion préalable à certaines interventions éducatives. Dans la mesure où il a fallu faire des choix entre divers moyens d'enseignement et divers types de contenus à transmettre, je suis convaincu que ce contexte idéologique a eu une influence sur certaines décisions qui ont été prises. Je vais illustrer cette opinion par quelques exemples tirés de l'histoire récente de l'enseignement à distance au Québec.

Deux exemples me viennent immédiatement à l'esprit dans le domaine de la presse écrite: la Gazette de Multi-Media et le cours d'"Initiation à la vie économique" dans les hebdos régionaux. Dans le premier cas, le fait d'avoir 35 000 abonnés à une imitation

---

(1) Ce contexte et ses conséquences en Occident sont plus longuement décrits dans mon texte: Télévision et alphabétisation dans une perspective québécoise, Equipe Etudes et Projets, juin 1980.

de journal populaire qui présentait des contenus éducatifs, donnait l'impression qu'on alliait efficacement la technologie moderne à une noble cause d'éducation populaire en milieux défavorisés. Comme nos recherches l'ont démontré, c'était en fait une illusion. En l'absence d'un contexte d'apprentissage approprié, et la lecture isolée d'un journal n'est pas un contexte d'apprentissage, ce chiffre de 35 000 abonnés (il serait peut-être plus juste de parler d'"abandonnés") constituait en réalité un paravent pour cacher le vide éducatif presque total.

La même confusion s'est présentée au moment de la diffusion du cours "Initiation à la vie économique". L'illusion (et le gaspillage conséquent) était encore plus forte. Un tirage d'1 500 000 exemplaires par semaine pendant dix-sept semaines et la prétention de faire ainsi de l'éducation populaire n'ont pas empêché la cruelle réalité pourtant bien prévisible de se matérialiser. Le fait d'avoir un cours imprimé dans son journal n'abolira jamais la distance que ressent celui qui est psychologiquement loin de l'école parce que cela ne lui fournira justement pas le contexte d'apprentissage dont il a tant besoin. Somme toute, alors que cette impressionnante (par sa taille et son coût!) opération prétendait faire massivement de l'éducation populaire, elle ne faisait, à son corps défendant mais conformément aux moyens qu'elle s'était donnée, que scolariser quelques centaines d'aficionados de l'éducation des adultes, et ce à un coût 20 fois plus élevé que l'enseignement traditionnel.

Un autre exemple, qui a fait beaucoup moins de ravages au MEQ, mais dont on doit néanmoins tenir compte: les canaux "communautaires" de la télédistribution. Cette nouvelle possibilité technologique en a ébloui plus d'un au début des années '70.

Le Québec s'y est même vernì une réputation enviable à l'époque, mais celle-ci s'est fortement écaillée depuis. Avec le temps, il faut bien se rendre à l'évidence que les virtualités de la technologie ne sont en rien une garantie que l'on vient de s'installer... "au coeur des réseaux de l'information et du développement culturel" (air connu). Quand il n'y a qu'une poignée de téléspectateurs oisifs pour regarder les émissions d'éducation populaire diffusées sur le canal communautaire de la télédistribution, il faut bien admettre qu'on n'est pas en train de multiplier l'impact de l'éducation populaire première manière. Dans des cas semblables, il faudrait peut-être reformuler la célèbre expression du grand-prêtre et dire que "le médium est le mirage".

Multi-Media est un autre exemple de la rencontre théoriquement brillante de la télévision et de l'éducation populaire qui s'est en fait avérée un rendez-vous manqué. L'idée de départ est toujours la même: la télévision rejoint des millions de personnes dans leur foyer, elle est un puissant outil d'information, pourquoi ne nous en servirions-nous pas pour faire de l'éducation populaire? Tant qu'on reste au niveau de déclarations aussi peu nuancées, pour ne pas dire simplistes, tout va bien. On court cependant vers l'échec lorsqu'on établit des programmes sur cette lancée car la réalité du pouvoir de la télévision n'a rien à voir avec une magie toute puissante. Sans téléspectateurs la télévision n'est rien et la télévision regroupe le plus de téléspectateurs lorsqu'elle divertit. Or le divertissement télévisé transporte très peu d'informations; il joue surtout sur les valeurs et les sentiments, le plus souvent d'une façon plutôt conservatrice. Donc, ou bien on joue les règles du jeu et on apprend

peu de choses à beaucoup de gens, ou bien on va à contre-courant et on apprend plus de choses à beaucoup moins de gens. A Multi-Media, un programme d'éducation populaire auprès des masses défavorisées, rappelons-le, on a toujours un peu hésité entre ces deux culs-de-sac relatifs pour finalement aller mourir sans gloire devant quelques téléspectateurs scolarisés de Radio-Québec.

Radio-Québec est certainement une autre sirène qui vient régulièrement essayer de charmer la D.G.E.A. par son chant technologique. L'exemple de Multi-Media à Radio-Québec et celui plus récent d'un projet de série d'émissions en alphabétisation également à Radio-Québec démontrent bien que, sous des prétentions de télévision éducative, on peut facilement entraîner l'Education dans des aventures infructueuses. Car une émission, aussi bonne qu'elle soit, n'aura guère d'impact si elle n'a pas été précédée par une sélection rationnelle d'un canal et d'une heure de diffusion qui assureront au moins la présence en nombre du type de téléspectateurs qu'on veut rejoindre. Dans la même veine, ce qu'on oublie toujours de mentionner lorsqu'on invoque le succès de Passe-Partout et de Sesame Street, c'est que ces émissions sont diffusées sur des chaînes et à des heures où la clientèle-cible est là. La transposition d'un tel succès au niveau des adultes impliquerait qu'on diffuse sur les canaux que regardent massivement les adultes, aux heures de forte écoute et dans les formes télévisuelles préférées de la clientèle qu'on veut rejoindre.

L'exemple de la Télé-université mérite également d'être considéré. Dans ce cas, on ne peut pas reprocher l'utilisation malhabile d'une technologie inappropriée aux objectifs éducatifs.

La Télé-université semble avantageusement conservatrice à cet égard, se contentant en quelque sorte d'apporter diverses modifications au système traditionnel de cours par correspondance. Là où le bât blesse cependant, c'est au niveau du curriculum proposé aux étudiants. A l'origine, la Télé-université devait offrir l'enseignement universitaire à ceux que les facilités existantes n'atteignaient pas, atteignaient mal ou ne satisfaisaient pas. A l'heure actuelle, l'avis général des personnes impliquées dans ces questions au niveau universitaire est que la Télé-université fait fausse route en accordant aux étudiants des crédits universitaires officiels pour des cours d'éducation populaire de niveau secondaire ou collégial. Bref, alors qu'elle devait rendre les études de niveau universitaire plus facilement accessibles et qu'elle donne probablement aux personnes non averties l'impression que le Québec possède son Université ouverte, la Télé-université a laissé en friche son champ d'action pour aller cultiver celui des autres. La tempête administrative qui secoue actuellement cet organisme est peut-être la meilleure preuve qu'à force de louvoyer de peur de déplaire à l'un et à l'autre, on finit par ne jamais se donner une direction stable.

L'ensemble de ces exemples me semble appuyer ma proposition de départ à l'effet que, par delà certains aléas administratifs, le développement ralenti du S.C.C. s'explique par le fait que l'enseignement par correspondance n'était pas au carrefour des tendances idéologiques des dix dernières années. En comparaison avec la séduction exercée sur plusieurs par les mass média en général, et par la télévision en particulier, l'enseignement par correspondance faisait figure d'un type d'intervention à distance passablement dépassé. En fait, une telle façon de penser manifestait une incompréhension des possibilités et des limites propres à chaque moyen d'enseignement à distance. Par ailleurs, c'est en

fin de compte toute la société qui perd au change lorsque des interventions éducatives à distance visant les milieux défavorables sont mises sur pied sans une véritable réflexion sur la capacité réelle des moyens qu'on utilise.

Des exemples qui nous viennent d'un ailleurs rapproché indiquent pourtant que loin d'être dépassé, l'enseignement par correspondance peut apporter une contribution importante à l'accroissement de l'accessibilité d'un système scolaire. Le S.C.C.O. (Service des cours par correspondance de l'Ontario) comptait environ 80 000 étudiants en 1977. Comme il s'agit ici d'étudiants réels et non pas d'inscriptions-cours comme c'est le cas au Québec, il faudrait souvent multiplier par 2 à 7 cours par étudiant pour obtenir un total approximatif de 250 000 inscriptions, soit 15 fois plus que le plus fort total jamais atteint par le S.C.C. et ce, pour une population pas tellement plus grosse. La valeur de ces statistiques n'est pas à négliger puisque, comme nous le disions au départ, l'enseignement par correspondance coûte moins cher que l'enseignement traditionnel et il coûte encore moins cher lorsque le nombre d'étudiants augmente. Un chercheur du S.G.M.E. rapporte par ailleurs que le S.C.C.O. adopte une attitude pragmatique face à des propositions d'innovation technologique; celles-ci sont soigneusement examinées et il n'est pas question d'innover pour innover ou pour le prestige symbolique de la chose.

Tout aussi exemplaire est l'O.L.I. (Open Learning Institute) créé par le gouvernement de Colombie Britannique en juin 1978. Cet institut doit fournir la possibilité d'études à distance à trois niveaux: un programme universitaire menant à un diplôme en "arts et sciences", un programme d'études professionnelles et un programme d'éducation de base. Pour fins de comparaison, rappelons que cette province ne compte que 2 100 000 habitants, dont 1 100 000 à Vancouver, 250 000 à Victoria, trois autres centres de plus de 50 000 et le reste de la population est relativement dispersé sur un immense territoire. Il s'agit donc d'une population trois fois plus petite que celle du Québec, mais dont la

dispersion géographique ressemble étrangement à la nôtre. En janvier 1980, l'institut ouvrait ses ... portes à 2 400 étudiants, soit 900 au niveau universitaire, 700 au niveau secondaire et 800 en formation professionnelle. Pour cette première session, 18 cours étaient offerts au niveau universitaire (1), dont 11 qui ont été complètement développés par l'institut et 7 qui ont été adaptés à partir de cours déjà existants dans d'autres institutions. Les disciplines universitaires dans lesquelles on a développé des cours sont celles qui avaient été les plus populaires depuis 10 ans dans les collèges de la province (économie, histoire, mathématiques, etc.). Combiné à un système complexe mais efficace de transfert de crédits d'une institution à l'autre, l'O.L.I. semble démontrer qu'on peut offrir à la clientèle de l'enseignement à distance un curriculum parallèle à celui offert par les institutions traditionnelles, sans priver ces dernières de clients pour autant, contrairement à ce que pourrait laisser croire la crainte maladive qui semble traumatiser une partie de l'administration scolaire québécoise.

C'est faire preuve de peu de confiance dans la valeur du geste qu'on pose que de croire qu'en mettant sur pied des organismes d'enseignement à distance, on va gruger dans la clientèle des autres institutions. Un certain nombre d'usagers vont certainement combiner les deux modes d'enseignement, comme l'ont démontré les études sur la clientèle du S.C.C. par exemple. Mais ces recherches ont aussi démontré qu'un organisme d'enseignement à distance attire nombre de nouveaux étudiants lesquels deviennent éventuellement des clients additionnels pour les institutions traditionnelles. Lorsqu'on considère la clientèle adulte comme un troupeau limité que les chasseurs institutionnels doivent se disputer, on finit par "donner du trouble" aux étudiants (comme ceux-ci l'expriment ces jours-ci devant la commission Jean) et limiter la croissance de la clientèle alors qu'on pourrait dynamiser la clientèle

---

(1) C'est le seul des 3 secteurs pour lequel on a vraiment de l'information pour l'instant.

potentielle en augmentant l'accessibilité au système scolaire.

Comme le souligne le rapport du Comité d'étude sur les cours par correspondance, dans une formulation heureuse:

> "L'enseignement par correspondance, dans l'optique moderne d'une accessibilité totale à l'éducation, devient un chaînon indispensable pour fermer la boucle des possibilités éducatives. Il atteint l'individu là où il est, au moment choisi par lui. Il permet ainsi d'atteindre une clientèle qui, par nécessité ou par goût, ne pourrait espérer jouir de son droit à l'instruction". (p. 31)

Bref, l'existence d'un service de cours par correspondance est largement justifiée par une clientèle adulte pour qui ce mode d'enseignement à distance correspond à une obligation ou à un choix. De plus, les cours par correspondance ont un coût social moins élevé que l'enseignement traditionnel, particulièrement à mesure que s'accroît le nombre d'étudiants. J'ai exprimé l'opinion que la croissance limitée du S.C.C. jusqu'à maintenant est en partie attribuable à un obnubilant courant idéologique qui suggère que les mass media permettraient d'accomplir des miracles dans l'enseignement à distance. Par la force des choses, l'enseignement par correspondance qui ne participait pas à cette grande illusion techniciste a un peu été laissé pour compte. L'exemple d'autres provinces canadiennes, apparemment moins victimes de cette illusion, suggère par ailleurs que l'enseignement par correspondance peut apporter une contribution beaucoup plus importante à l'effort global d'éducation que ce n'est le cas au Québec actuellement.

Tout cela étant dit, je me permettrai d'appuyer personnellement la recommandation spéciale du Comité quant au statut du Service des cours par correspondance, à savoir:

"La création d'un Institut de formation par correspondance, situé soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du ministère de l'Education" (p. 61)

ainsi que trois recommandations particulières concernant les fonctions d'un tel service:

1o) que le Service des cours par correspondance développe d'abord les cours de formation générale avec crédits de niveau secondaire;

2o) en second lieu les cours de formation professionnelle;

3o) des cours socio-culturels lorsque les besoins en formation générale et en formation professionnelle seront satisfaits (p. 59-60).

Lorsque le S.C.C. aura repris la voie du développement, il sera déjà temps de se préoccuper de la création d'un service de cours collégiaux par correspondance. Deux documents récents suggèrent en effet qu'un tel organisme pourrait rapidement être mis sur pied pour augmenter l'accessibilité au niveau collégial et ce avec des investissements humains et matériels encore une fois relativement limités.

PRINCIPAUX DOCUMENTS EN RELATION AVEC CE TEXTE

Auteurs	Titres des ouvrages et rapports
Pierre FOREST	Rapport sur les orientations et les stratégies de développement du Service des cours par correspondance, juin 1980.
Vincent ROSS avec la collaboration de Gilles FARMER	La recherche sur le Service des cours par correspondance du Québec dans un contexte de crise de croissance: Les orientations des travaux actuels dans une perspective de développement, S.G.M.E., Section Recherche, septembre 1977.
Robert SAUCIER Nicole STAFFORD Diane PINARD	Analyse de l'impact pédagogique de la Gazette de Multi-Media, Multi-Media, Service de Recherche et d'évaluation, mars 1977.
Robert SAUCIER	Recherche sur l'impact de l'opération "Initiation à la vie économique", D.G.E.A., Service Etudes et Projets, octobre 1979.
Robert SAUCIER	Recherche sur l'impact du Festival Vidéo de Vidéomonde, D.G.E.A., Service Etudes et Projets, août 79.
Robert SAUCIER Diane PINARD Nicole STAFFORD	Réflexions sur la recherche à Multi-Media, préparé pour diffusion par Robert SAUCIER, D.G.E.A. Service Etudes et Projets, mai 1979.
Robert SAUCIER	Télévision et alphabétisation dans une perspective québécoise, D.G.E.A., Equipe Etudes et Projets, juin 1980.
Pierre FOREST	Inventaire du téléenseignement technologique universitaire, S.G.M.E., Section Etudes et prospective, février 1978.
Vincent ROSS	Le Service des cours par correspondance du ministère de l'Education de l'Ontario: Eléments pour une étude comparative, S.G.M.E., Section Recherche, mai 1978.
David KAUFMAN John BOTTOMLEY	The Open Learning Institute: University Program Development, présenté au Congrès des sociétés savantes, Montréal, juin 1980.

Auteurs	Titres des ouvrages et rapports (suite)
Michael PENGELLY	Overcoming Distant Horizons, in the Time Educational Supplement, 18 juillet 1980.
Vincent ROSS	La clarification de certaines questions sur l'enseignement par correspondance: quelques résultats de recherche et leurs implications pratiques, S.G.M.E., Section recherche, septembre 1978.
André BEAUCAGE André TRUDEL	Proposition pour un service d'enseignement à distance de niveau collégial, septembre 1979.
Pierre FOREST	Projet de cours collégiaux par correspondance, S.G.M.E., novembre 1979.